

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 280 relative à l'octroi d'un congé administratif à M. Ramandiamanana (Clermont)

n° 280

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 mars 1948

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1948

Date du numéro
31 mars 1948

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de : « Art. 1 er . — Un congé administratif de six mois pour en jouir, etc... », Lire ; « Art. 1er. — Un congé administratif de huit mois pour en jouir, etc... ». Art. 2, 3 et 4. — Sans changement.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEIX.